MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Corse-du-Sud

Commune : Ajaccio

Autres communes :

R500

Appellation : Citadelle d'Ajaccio

Monument(s)

Appellation : Citadelle d'Ajaccio

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 09/10/2017

Étendue de la protection : Toutes les parcelles foncières et édifices suivants : - l'ensemble foncier appartenant à l'État contenu dans l'enceinte de la citadelle, soient les parcelles figurant au cadastre section BY sous les n° 283 et 284 et n°34, 35, 36, 37, 38 et 39, - les édifices contenus dans l'enceinte de la citadelle, à savoir : n°1 (anciennes cuisines), n°2 (casernes adossées, dont la cellule Fred Scamaroni), n°3 (château génois), n°4 (ancienne caserne génoise surélevée), n°5 (poudrière et maçonneries attenantes), n°6 (corps de garde), n°7 (maison du gouverneur), n°8 (manutention), n°9 (logements attenants à la manutention), n°10 (pavillon des officiers), n°11 (pavillon du général), n°12 (chapelle), n°13 (phare du XIXe siècle dominant la baie), n°14 (redoute sud sur le domaine maritime), - leurs cavités contenues dans l'enceinte de la citadelle, numérotées et décrites sur le plan annexé n°3 à savoir : n°1 (souterrain du corps de garde), n°2 (souterrain nord), n°3 (maison du gouverneur), n°4 (redoute nord), n°5 (citerne du donjon), n°6 (casemates), n°7 (sous-sol de la tour), n°8 (citernes), n°9 (cavités de la redoute sud), n°10 (souterrain sud).

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.